

cumulus *protect*

Epargner en toute simplicité

cumulus *protect*

Epargner en toute simplicité

Auf Anfrage in Deutsch verfügbar.
On request available in English.
Document non contractuel.





cumulus *protect*

L'alternative au compte d'épargne traditionnel

Vous êtes à la recherche d'un placement à capital garanti ?
Vous êtes d'avis que votre compte d'épargne classique ne récompense pas assez vos efforts d'épargne ?

Le contrat d'assurance vie **cumulus protect** vous permet d'épargner en toute sécurité et dispose de plusieurs atouts par rapport aux produits bancaires.

UN PRODUIT SIMPLE ET CLAIR

- Vous choisissez le montant que vous voulez investir par mois ce qui déterminera le capital auquel vous aurez droit à la fin du contrat.
- La souscription ne nécessite aucune formalité médicale.

LA PROTECTION DE VOS PROCHES

En cas de décès de l'assuré avant la fin du contrat et après une période de carence de 5 ans, les bénéficiaires touchent directement un capital équivalent à la somme des primes planifiées sur la durée du contrat.

UN RENDEMENT ATTRACTIF

Une participation bénéficiaire, calculée en fonction des résultats de Foyer Vie, est attribuée mensuellement et vous est définitivement acquise.

UN AVANTAGE FISCAL

Les versements effectués sur **cumulus protect** sont déductibles de votre montant imposable à concurrence de 672 € par personne composant votre ménage.